

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2025  
Rapporteur :  
Monsieur Marc ANDRO**

**N° 28**

**L'Office Public de la Langue Bretonne (O.P.L.B.) : demande de subvention  
Ofis Publik ar Brezhoneg : goulenn yalc'had**

**L'Office Public de la Langue Bretonne (O.P.L.B.) accompagne l'agglomération afin de renforcer la lisibilité du breton dans l'espace public et mettre en œuvre la charte Ya d'ar Brezhoneg. Quimper Bretagne Occidentale a obtenu le niveau 2 de cette charte. Seules trois agglomérations bénéficient de ce niveau de reconnaissance en Bretagne.**

**Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB) a skoazell an tolpad kêrioù evit kreñvaat plas ar brezhoneg er vuhez foran ha kas da benn ar garta Ya d'ar Brezhoneg. Label live 2 ar garta-se a zo bet tapet gant Kemper Breizh Izel. An trede strollegezh e Breizh eo o vezañ tizhet al live-mañ.**

\*\*\*

L'Office Public de la Langue Bretonne, apporte ses connaissances et savoir-faire, en conseils linguistiques et traductions en matière de communication, de signalisation et de signalétique.

Il accompagne ainsi, ces dernières années, la forte montée en puissance de l'usage de la langue bretonne par notre collectivité.

Son expertise scientifique dans le domaine de la linguistique et de la terminologie est déterminante dans la réalisation de l'ensemble de nos supports. En effet, l'Office assure une mission de conseil auprès de l'ensemble des services en matière de communication bilingue.

C'est aussi un partenaire majeur dans la poursuite de la promotion de l'offre d'enseignement bilingue.

Aussi, compte-tenu de la volonté de la communauté d'agglomération, qui entend poursuivre ses efforts pour la langue bretonne, il est proposé au conseil

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/07/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/07/2025 (accusé de réception du 03/07/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

communautaire d'autoriser madame la présidente à allouer une subvention d'un montant en légère augmentation par rapport à 2024 (5 000 €) eu égard à l'ensemble de ces activités, soit 5 300 € au titre de l'année 2025.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser à l'Office Public de la Langue Bretonne une subvention de 5 300 € au titre de l'année 2025.